

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 873 671	1 264 032	609 639	307 182
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	82 325	-	82 325	389 795
	1 955 996	1 264 032	691 964	696 976
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 369 953	797 187	572 767	267 989
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 378 535	1 640 682	737 853	699 823
	3 748 488	2 437 868	1 310 620	967 812
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	29 771	771 589	787 616
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3 440 640		3 440 640	
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	19 665 269	640 521	19 024 748	13 396 455
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	243 432 653		243 432 653	197 603 914
AC334 Autres prêts	413 072		413 072	417 582
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 500 000		31 500 000	30 000 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	448 587		448 587	385 788
	299 701 582	670 292	299 031 289	242 591 355
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 172 478		3 172 478	2 983 943
AC520 Provisions d'assurance vie	318 515		318 515	394 649
AC530 Provision pour sinistres (vie)	488 214		488 214	337 690
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 235 462		15 235 462	15 615 827
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	619 138		619 138	602 242
	19 833 806	-	19 833 806	19 934 352
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 112 859		1 112 859	909 304
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 355 792	4 872 212	16 483 580	19 446 917
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 992 767	629 808	2 362 958	1 543 858
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 322 139	1 139 174	1 182 965	4 215 294
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	38 654		38 654	23 089
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	741 417		741 417	330 007
AC633 Débiteurs divers			-	-
	28 563 628	6 641 194	21 922 433	26 468 469
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 079 355		7 079 355	5 238 896
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 539 250		2 539 250	3 035 764
AC722 Autres charges a repartir	520 669		520 669	532 814
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 735 315		7 735 315	6 277 474
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	17 874 590	-	17 874 590	15 084 948
TOTALACTIFS	371 678 090	11 013 387	360 664 702	305 743 913

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	12 851 486	10 829 656
CP5 Résultats reportés	37	16 006
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	34 851 523	32 845 662
CP6 Résultat de l'exercice	4 105 449	4 320 875
Total capitaux propres avant affectation	38 956 972	37 166 537
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	30 000 265	25 849 337
	30 000 265	25 849 337
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	400 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	19 512 639	17 567 830
PA320 Provision pour assurance vie	155 950 529	109 582 547
PA330 Provision pour sinistres (vie)	6 750 794	5 172 069
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 763 403	78 688 077
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	49 881	55 927
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 140 752	1 459 443
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	902 263	1 591 518
	263 070 260	214 117 411
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	13 006 386	13 794 262
	13 006 386	13 794 262
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 762 692	6 210 307
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 160 723	4 712 106
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	292 945	199 394
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	2 050 074	1 434 900
PA634 Crédoeurs divers	3 357 136	1 193 182
PA64 Ressources spéciales		
	14 623 569	13 749 889
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	607 249	666 477
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	607 249	666 477
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	360 664 702	305 743 913

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions et rétrocession 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2016
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	55 852 785	-13 786 219	42 066 566	38 886 592
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 944 809	188 535	-1 756 274	-2 908 859
	53 907 977	-13 597 684	40 310 293	35 977 732
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	4 936 927		4 936 927	5 006 784
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	0		0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-32 254 388	4 106 244	-28 148 144	-25 774 750
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-75 325	-380 365	-455 690	-605 636
	-32 329 713	3 725 879	-28 603 834	-26 380 386
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	689 255		689 255	-811 424
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	318 691	16 895	335 586	-241 963
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-13 662 635		-13 662 635	-11 559 432
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-487 526	59 227	-428 298	464 866
CHNV43 Frais d'administration	-6 301 347		-6 301 347	-4 289 951
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		2 461 688	2 461 688	2 739 317
	-20 451 508	2 520 915	-17 930 593	-12 645 200
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-376 836	-376 836	-339 761
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	7 071 628	-7 710 831	-639 203	565 783

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions et rétrocession 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2016
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	64 675 832	-2 682 405	61 993 427	41 886 439
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	9 537 880		9 537 880	6 627 365
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	9 537 880	0	9 537 880	6 627 365
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-11 004 639	535 133	-10 469 507	-8 598 301
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 578 725	150 523	-1 428 202	-562 806
	sous total 3	-12 583 364	685 656	-11 897 708	-9 161 107
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-46 367 982	-76 135	-46 444 117	-27 777 573
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	6 046	906 717	912 762	513 129
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-6 842 599		-6 842 599	-5 985 502
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-8 988		-8 988	-5 342
CHV43	Frais d'administration	-924 210		-924 210	-657 709
CHV44	Commission recues des réassureurs		390 265	390 265	354 691
	sous total 5	-7 775 798	390 265	-7 385 532	-6 293 862
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-162 108	-12 016	-174 125	-119 566
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	162 108	-12 016	-174 125	-119 566
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	7 330 505	-787 919	6 542 587	5 674 826

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

		31/12/2017	31/12/2016
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	-639 203	565 783
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	6 542 587	5 674 826
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	6 667 614	6 689 745
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	6 667 614	6 689 745
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-6 500	
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-371 625	-319 871
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-4 936 927	-5 006 784
PRNT2	Autres produits non techniques	32 382	70 496
CHNT3	Autres charges non techniques	-200 020	-377 228
	Résultat provenant des activités ordinaires	7 088 308	7 296 967
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 610 002	-2 327 370
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-2 610 002	-2 327 370
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 478 307	4 969 597
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-372 857	648 722
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	4 105 449	4 320 875

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2017
 (Unité : en Dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	121 786 861	91 188 720
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 39 864 195	- 34 539 932
- Encaissement des primes reçues acceptations	469 822	690 645
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 259 143	- 443 105
- Commissions versées sur les acceptations	- 53 674	- 197 389
- Décaissements des primes pour les cessions	- 18 034 312	- 11 294 327
- Encaissement des sinistres pour les cessions	5 705 883	3 848 412
- Commissions recues sur les Cessions	3 830 113	2 392 153
- Commissions versées aux intermédiaires	- 9 002 794	- 6 275 261
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 16 998 597	- 11 920 839
- Variation des dépôts auprès des cédantes	1 789 851	- 922 209
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 211 876 718	- 157 160 997
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	160 218 610	101 816 240
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 8 824 591	- 9 199 509
- Produits financiers reçus	16 781 423	10 912 862
- Impôt sur les bénéfices payés	- 3 169 010	- 2 203 743
Autres mouvements	4 118	1 127 180
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 503 647	- 22 181 097
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 2 018 530	- 2 018 530
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		25 849 337
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 2 018 530	23 830 806
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	16 832	12 089
Variation de trésorerie	501 949	1 661 798
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	3 461 643	1 799 845
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	3 963 591	3 461 643

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2017

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a connu les faits marquants suivants :

- Acquisition d'un terrain pour le besoin du siège social.
- Poursuite des travaux de mise en place de plan stratégique 2016-2020 :
 - Entrée en production des 15 nouvelles agences en janvier 2017
 - Mise en place des structures commerciales (Pilotage, Animation et formation)
 - Mise en place de l'entité du contrôle et de suivi de réseaux : Cellule inspection
 - Lancement du processus qualité de service pour la gestion de la production et des sinistres automobiles.
- Mise en conformité de la gouvernance avec la réglementation :
 - Mise en place de la cellule conformité.
 - Mise en place du nouveau comité des risques.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

- **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2017 un montant net de 691 964 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Amortissements			Valeur nette 2017	
				Valeur Brute au 31/12/2017	01/01/17	Dotations 2017		31/12/17
Logiciels	1 291 982	581 689		1 873 671	984 800	-279 232	1 264 032	609 639
Logiciels En Cours	389 795	273 070	- 580 540	82 325	0	0	0	82 325
Total	1 681 777	854 759	-580 540	1 955 996	984 800	-279 232	1 264 032	691 964

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2017 un montant net de 1 310 620 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisations	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissements			Valeur nette 2017
					01/01/17	Dotations 2017	31/12/17	
AAI	935 628	434 325		1 369 953	667 640	-129 547	797 187	572 767
M. TRANSPORT	220 050	101 801		321 851	98 124	-32 037	130 161	191 690
M.INFORMATIQUE	1 115 306	134 400		1 249 705	837 039	-153 885	990 925	258 781
M M B	607 332	199 646		806 978	431 433	-88 163	519 596	287 382
IMM EN COURS	123 732	78 873	-202 605	0	0	0	0	0
Total	3 002 048	949 045	-202 605	3 748 488	2 034 236	-403 632	2 437 868	1 310 620

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2017 un montant net de 299 031 289 DT contre un montant de 242 591 355 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 56 439 934 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Placement immobiliers	4 242 000	801 360
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	19 665 269	13 900 043
Obligations et autres titres à revenu fixe	243 432 653	197 603 914
Autres prêts	413 072	417 582
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 500 000	30 000 000
Autres Dépôts		0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	448 587	385 788
Provisions pour dépréciation des Placements	-670 292	-517 333
Total	299 031 289	242 591 355

Le 25/12/2017 Assurances BIAT et la BIAT ont conclues une convention de pension livrée pour 70 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA (1038bons linge octobre 2023 (taux 5.55%) , 4000 bons

ligne mai 2022 (taux 5.55%), 4080 bons ligne octobre 2020 (taux 5.55%), 4726 bons ligne octobre 2018 (taux 5.55%) et 17030 bons ligne octobre 2026 (taux 5.55%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2017 un montant net de 19 833 806DT contre 19 934 352 DT au 31/12/2016 soit une régression de 100 547 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- Provisions pour primes non acquises	3 172 478	2 983 943	188 535
- Provisions d'assurances vie	318 515	394 649	-76 135
- Provisions pour sinistres vie	488 214	337 690	150 523
- Provisions pour sinistres non vie	15 854 600	16 218 069	-363 470
<u>Total</u>	<u>19 833 806</u>	<u>19 934 352</u>	<u>-100 547</u>

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2017 un montant net des provisions de 21 922 433 DT contre 26 468 469 DT au 31/12/2016 soit une diminution de 4 546 036 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- Primes acquises non émises Construction	0	833	-833
- Primes acquises non émises Transports	13 478	16 815	-3 336
- Primes acquises non émises Incendie	1 143	598	545
- Primes acquises non émises Risques Divers	82 060	0	82 060
- Primes acquises non émises RC Général	47 832	47 832	0
- Primes acquises non émises Assistance	18 211	0	18 211
- Primes acquises non émises GPE MAL	567 297	631 821	-64 524
- Primes acquises non émises Acc CORP	54 955	58 780	-3 825
- Primes acquises non émises Vie	327 882	152 625	175 258
<u>Total</u>	<u>1 112 859</u>	<u>909 304</u>	<u>203 555</u>

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	3 458 554	3 145 121	313 433
- Créances affaires directes en cours	5 703 264	2 396 688	3 306 576
- Créances courtiers d'assurances en cours	12 193 974	17 801 497	-5 607 523
- Provisions pour créances douteuses (*)	-4 872 212	-3 896 390	-975 822
<u>Total</u>	<u>16 483 580</u>	<u>19 446 917</u>	<u>-2 963 337</u>

(*) Au 31/12/2017 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 4 872 212 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours (**)	0%	20%	100%	100%

(**) Les taux appliqués ont été modifiés au 31/12/2017 suite aux nouvelles directives du Comité Générale des Assurances conformément à l'arrêté n° 24-2017 du 29 mars 2017.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2017 ce poste totalise un montant total net de 2 362 958 DT contre 1 543 858 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 819 100 DT.

Au 31/12/2017 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 629 808 DT calculées comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2017 un montant net de 1 182 965 DT contre 4 215 294 DT au 31/12/2016 soit une diminution de 3 032 329 DT.

Au 31/12/2017 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 139 174 DT calculée comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net	Montant Net	Variation
	au 31/12/2017	au 31/12/2016	
- Personnel	38 654	23 089	15 564
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	741 417	330 007	411 410
	Total	353 096	426 975

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2017 de 7 079 355 DT contre 5 238 896 DT au 31/12/2016.

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- Comptes courants bancaires	3 962 303	3 460 881	501 422
- Caisse	1 290	761	528
- Valeurs a l'encaissement	2 224 597	1 010 383	1 214 215
- Caisse du trésor public	891 165	766 871	124 295
Total	7 079 355	5 238 896	1 840 459

AC721 – Frais d’acquisitions reportés

Ce sont les frais d’acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l’exercice 2017, le solde est de 2 539 250 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- FAR Auto	434 164	1 055 552	-621 388
- FAR Transports	7 014	9 636	-2 622
- FAR Incendie	1 639 184	1 397 752	241 432
- FAR R. Divers	35 965	54 491	-18 525
- FAR RCG	259 072	284 995	-25 923
- FAR Construction	138 727	174 888	-36 162
- FAR Maladie	106	324	-217
- FAR Acc Corporel	22 308	46 428	-24 120
- FAR Vie	2 710	11 698	-8 988
Total	2 539 250	3 035 764	-496 514

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 520 669 DT au 31/12/2017 contre 532 814 DT au 31/12/2016.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2017 un montant total de 7 735 315 DT contre 6 277 474 DT au 31/12/2016.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2017, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2016 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 avant affectation	22 000 000	1 226 106	4 800 000	0	0	4 500 000	303 550	0	16 006	4 320 875	37 166 537
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-335 014				-335 014
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non répartis au 31.12.2015											0
-Réserves Légales		216 844								-216 844	0
- Réserve pour réinvestissement						2 000 000				-2 000 000	0
-Dividendes										-1 980 000	-1 980 000
-Fonds Social							140 000			-140 000	0
-Résultats reportés									-15 969	15 969	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2017										4 105 449	4 105 449
Solde au 31 12 2017 Avant affectation	22 000 000	1 442 950	4 800 000	0	0	6 500 000	108 536	0	37	4 105 449	38 956 972

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 30 000 265 DT au 31 décembre 2017 contre un montant de 25 849 337 DT au 31 décembre 2016, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 263 070 260 DT contre 214 117 411DT en 2017 soit une augmentation de 48 952 849 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 19 512 639 DT en 2017 contre 17 567 830 DT en 2016 soit une évolution de 1 944 809 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- Auto	7 746 684	7 343 429	403 255
-Transports	805 622	362 611	443 010
- Incendie	6 151 041	5 042 544	1 108 497
- Constructions	1 782 082	1 946 253	-164 171
- RCG	2 163 840	2 025 530	138 310
- R. Divers	404 160	431 333	-27 173
- G Maladie	242 133	214 291	27 842
- Acc Corporels	217 076	201 838	15 238
Total	19 512 639	17 567 830	1 944 809

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 155 950 529 DT au 31/12/2017, contre 109 582 547 DT au 31/12/2016 soit une évolution de 46 367 982 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2017, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 6 750 794 DT contre 5 172 069 DT en 2016 soit une évolution de 1 578 725 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2017 un montant de 78 763 403 DT contre 78 688 077 DT en 2016 soit une évolution de 75 326 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2017			Montant au 31/12/2016			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres a payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	56 277 570	1 669 698	54 607 872	55 003 890	1 187 690	53 816 200	1 273 680	482 008	791 672
- Transports	2 280 285		2 280 285	2 224 976		2 224 976	55 309	0	55 309
- Incendie	4 766 134		4 766 134	6 360 133		6 360 133	-1 593 999	0	-1 593 999
- Constructions	695 811		695 811	593 999		593 999	101 812	0	101 812
- RCG	7 071 060		7 071 060	7 025 035		7 025 035	46 025	0	46 025
- R. Divers	3 952 398		3 952 398	4 238 436		4 238 436	-286 038	0	-286 038
- GPE Maladie	1 783 423		1 783 423	1 431 518		1 431 518	351 905	0	351 905
- Acc Corporels	3 606 419		3 606 419	2 997 780		2 997 780	608 639	0	608 639
Total	80 433 101	1 669 698	78 763 403	79 875 767	1 187 690	78 688 077	557 334	482 008	75 326

PA340 -Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 49 881 DT contre 55 927 DT en 2016.

PA341 -Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 140 752 DT contre 1 459 443 DT en 2016.

PA361 -Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 338 213 DT.
- R.C. Général : 564 050 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2017 est de 13 006 386 DT contre 13 794 262 DT en 2016. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2017 à 14 623 569 DT contre 13 749 889 DT au 31/12/2016 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 160 723 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2017 est de 607 249 DT contre 666 477 DT au 31/12/2016 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 61 993 427 DT contre 41 886 439 DT en 2016 soit une évolution de 20 106 988 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	64 500 574	44 188 632	20 311 942
Variation des primes acquises non émises	175 258	-110 235	285 493
Sous-total	64 675 832	44 078 397	20 597 435
Primes cédées	-2 682 405	-2 191 958	-490 447
Total	61 993 427	41 886 439	20 106 988

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2017 totalisent 16 205 495 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 667 614 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie

0

- Provisions techniques non vie	99 416 793
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	134 268 317
- Produits des placements non affectés	6 667 614

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 9 537 880 DT (ces produits de placements affectés à la Vie proviennent en totalité des placements affectés aux branches Vie dont la couverture est à 100% des Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 11 897 708 DT contre 9 161 107 DT en 2016, soit une évolution de 2 736 601 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Sinistres payés	-11 004 639	-9 382 557	-1 622 082
Part des réassureurs dans les sinistres	535 133	784 257	-249 124
Variation des provisions pour sinistres	-1 578 725	-557 112	-1 021 613
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	150 523	-5 694	156 217
<u>Total</u>	<u>-11 897 708</u>	<u>-9 161 107</u>	<u>-2 736 601</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 46 444 117 DT (dont une part de réassurances de 76 135 DT) contre 27 777 573 DT (dont une part de réassurances de 67 994 DT) en 2016, soit une évolution de charge de 18 666 544 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 6 842 599 DT en 2017 contre 5 985 502 DT en 2016.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 8 988 DT en 2017 contre un solde négatif de 5 342 DT en 2016.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 924 210 DT en 2017 contre 657 709 DT en 2016.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2017 pour un montant de 390 265 DT contre 354 691 DT en 2016.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 533 733 DT en 2017, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 162 108 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de Placement	162 108	371 625	533 733

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2017 à 40 310 293 DT contre 35 977 732 DT en 2016, soit une évolution de 4 332 559 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	55 429 719	52 507 216	2 922 503
Variation des primes émises non acquises	28 298	-510 469	538 767
Primes à annuler	394 768	-69 922	464 690
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 944 809	-3 118 511	1 173 702
Sous-total 1	53 907 977	48 808 314	5 099 662
Primes cédées	-13 786 219	-13 040 233	-745 986
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	188 535	209 652	-21 117
Total	40 310 293	35 977 732	4 332 559

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2017 totalisent 16 205 495 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 667 614 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	99 416 793
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	134 268 317
- Reliquat des produits des placements non affectés	6 667 614

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 4 936 927 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 28 603 834 DT pour l'exercice 2017 contre 26 380 386 DT au titre de l'exercice 2016, soit une évolution de 2 223 449 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Sinistres payés	-32 254 388	-30 342 591	-1 911 797
Part des réassureurs dans les sinistres	4 106 244	4 567 842	-461 598
Variation des provisions pour sinistres	-75 325	-288 313	212 987
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-380 365	-317 323	-63 042
Total	-28 603 834	-26 380 386	-2 223 449

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-338 213	-527 050	188 837
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-564 050	-1 064 468	500 418
Total	-902 263	-1 591 518	689 255

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 13 662 635 DT en 2017 contre 11 559 432 DT en 2016.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 428 298DT en 2017 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant positif de 59 277 DT) contre une variation positive de 464 866 DT en 2016.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 6 301 347 DT en 2017 contre 4 289 951 DT en 2016.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2017 pour un montant de 2 461 688 DT contre 2 739 317 DT en 2016.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 376 836 DT contre 339 761 DT au 31/12/2017.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2017	2016
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	- 639 203	565 783
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	6 542 587	5 674 826
PRNT1	Produits des placements	6 667 614	6 689 745
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements	- 6 500	
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 371 625	- 319 871
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 4 936 927	- 5 006 784
PRNT2	Autres produits non techniques	32 382	70 496
CHNT3	Autres charges non techniques	- 200 020	- 377 228
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		7 088 308	7 296 967
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 2 982 859	- 2 976 092
CHNT41	Contribution conjoncturelle	- 372 857	- 648 722
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	- 2 610 002	- 2 327 370
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 105 449</i>	<i>4 320 875</i>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 200 020 dinars au 31/12/2017 contre 377 228 dinars au 31/12/2016 : il s'agit de la somme des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2017
Résultat Brut de l'exercice		7 088 308
Réintégrations		2 198 369
Déductions		- 329 530
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		8 957 148
Réinvestissement Exonéré		- 1 500 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		7 457 148
Contribution 5%		- 372 857
Impôt sur les sociétés		- 2 610 002
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 105 449</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 3 963 591 dinars contre 3 461 643 dinars au 31/12/2016, soit une variation positive de 501 949 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +2 503 647 dinars en 2017 contre +3 668 240 dinars en 2016.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -2 018 530 dinars en 2017 contre -2 018 530 dinars en 2016.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +16 832 dinars en 2017 contre + 12 089 dinars en 2016.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2017	2016
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2017

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-							-	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 291 982	581 689	-	1 873 671	984 800		279 232				1 264 032	-	609 639
1.3 Fonds de commerce				-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	389 795	273 070	580 540	82 325	-		-				-	-	82 325
	1 681 777	854 759	580 540	1 955 996	984 800	-	279 232	-	-	-	1 264 032	-	691 964
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	935 628	434 325	-	1 369 953	667 640		129 547				797 187	-	572 767
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 942 688	435 847	-	2 378 535	1 366 597		274 085				1 640 682	-	737 853
2.3 Acomptes versés	123 732	78 873	202 605	-	-		-				-	-	-
	3 002 048	949 045	202 605	3 748 488	2 034 236	-	403 632	-	-	-	2 437 868	-	1 310 620
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	801 360	3 440 640	-	4 242 000	13 744	-	16 027	-			29 771	-	4 212 229
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	241 921 540	187 936 320	134 846 865	295 010 995	-	503 589	-	136 933	-	-	640 521	-	294 370 473
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	13 900 043	35 639 059	29 873 833	19 665 269		503 589		136 933			640 521		19 024 748
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	197 603 914	71 074 062	25 245 322	243 432 653									243 432 653
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-									-
3.4.4 Autres prêts	417 582	223 199	227 709	413 072									413 072
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	30 000 000	81 000 000	79 500 000	31 500 000									31 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	385 788	440 698	377 900	448 587									448 587
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	243 108 688	191 817 658	135 224 764	299 701 582	13 744	503 589	16 027	136 933	-	-	29 771	640 521	299 031 289
TOTAL:	247 792 512	193 621 462	136 007 909	305 406 066	3 032 781	503 589	698 891	136 933	-	-	3 731 672	640 521	301 033 873

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 242 000	4 212 229	4 212 229	-29 771
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 665 269	19 024 748	19 024 748	-640 521
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	243 432 653	243 432 653	243 432 653	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	413 072	413 072	413 072	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	1 500 000	1 500 000	1 500 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	448 587	448 587	448 587	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>269 701 581</u>	<u>269 031 289</u>	<u>269 031 289</u>	<u>-670 292</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	268 153 107	268 153 107	268 153 107	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 350 615	10 350 615	10 350 615	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	21 694 280	20 752 473	11 929 961
Provisions pour sinistres	12 312 069	14 917 873	22 383 591
Total charges des sinistres	34 006 349	35 670 346	34 313 552
Primes acquises	45 125 109	49 124 903	49 602 446
% sinistres / primes acquises	75%	73%	69%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 013	2 014	2 015	2 016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	24 218 831	22 985 648	18 137 225	14 193 551
Provisions pour sinistres	7 570 656	9 135 364	13 352 798	24 376 218
Total charges des sinistres	31 789 487	32 121 012	31 490 023	38 569 769
Primes acquises	45 125 109	49 124 903	49 602 446	48 808 314
% sinistres / primes acquises	70%	65%	63%	79%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire:	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	25 122 516	24 118 071	19 842 835	21 091 297	13 396 209
Provisions pour sinistres	5 656 332	5 237 871	7 730 194	16 588 523	22 240 193
Total charges des sinistres	30 778 848	29 355 942	27 573 029	37 679 820	35 636 402
Primes acquises	45 125 109	49 124 903	49 602 446	48 808 314	53 907 977
% sinistres / primes acquises	68%	60%	56%	77%	66%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	544 485	104 512	648 997	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	3 424 426	12 132 072	15 556 498	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	3 968 911	12 236 583	16 205 495	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-431 073		-431 073	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-102 661	-102 661	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-431 073	-102 661	-533 733	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	27 421 118	37 254 713	64 675 832
Charges de prestations	-4 343 981	-8 239 383	-12 583 364
Charges de provisions d'assurance vie	-15 031 847	-31 330 089	-46 361 936
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	8 045 290	-2 314 759	5 730 531
Frais d'acquisition	-5 393 822	-1 457 766	-6 851 587
Autres charges de gestion nettes	-466 937	-457 274	-924 210
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 860 759	-1 915 039	-7 775 798
Produits nets de placements	5 078 989	4 458 892	9 537 880
Charges de placements	-59 118	-102 990	-162 108
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	5 019 871	4 355 901	9 375 772
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 682 405	0	-2 682 405
Part des réassureurs dans les charges de prestations	685 656	0	685 656
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-76 135	0	-76 135
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	906 717	0	906 717
Commissions reçues des réassureurs	390 265	0	390 265
Intérêt	-12 016	0	-12 016
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-787 919	0	-787 919
Résultat technique	6 416 484	126 103	6 542 587
Informations complémentaires			
Montant des rachats		6 562 230	6 562 230
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	80 933 963	81 817 241	162 751 204
Provisions techniques brutes à l'ouverture	65 005 633	49 804 909	114 810 542
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	20 775 002	5 225 575	6 238 628	836 903	1 792 641	1 882 248	2 249 339	13 163 858	1 743 782	53 907 977
Primes émises	21 178 257	5 668 585	7 347 125	672 733	1 930 951	1 855 075	2 249 339	13 191 700	1 759 020	55 852 785
Variation des primes non acquises	-403 255	-443 010	-1 108 497	164 171	-138 310	27 173	0	-27 842	-15 238	-1 944 809
Charges de prestation	-15 888 599	-518 094	-1 028 360	-261 302	-202 421	-1 056 025	-2 872	-10 929 943	-1 434 151	-31 321 767
Prestations et frais payés	-15 285 764	-499 140	-2 564 119	-159 490	-667 886	-1 629 532	-2 872	-10 627 403	-818 182	-32 254 388
Charges de provisions pour prestations diverses	-602 835	-18 954	1 535 759	-101 812	465 465	573 506	0	-302 541	-615 969	932 620
Solde de souscription	4 886 403	4 707 482	5 210 268	575 601	1 590 221	826 223	2 246 467	2 233 915	309 631	22 586 210
Frais d'acquisition	-6 206 763	-806 505	-2 456 784	-211 276	-667 213	-592 587	-623 518	-2 109 278	-476 236	-14 150 161
Autres charges de gestion nettes	-3 359 356	-400 300	-551 275	-55 834	-329 654	-259 668	-103 983	-1 026 568	-214 708	-6 301 347
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 566 120	-1 206 805	-3 008 059	-267 110	-996 868	-852 255	-727 502	-3 135 846	-690 944	-20 451 508
Produits nets de placements	3 096 457	170 412	549 983	123 049	459 152	233 259	0	114 170	190 443	4 936 927
Solde financier	3 096 457	170 412	549 983	123 049	459 152	233 259	0	114 170	190 443	4 936 927
Part des réassureurs dans les primes acquises	-558 988	-4 252 967	-4 787 368	-582 028	-313 488	-957 666	-1 238 470	-847 202	-59 508	-13 597 684
Part des réassureurs dans les prestations payées	259 651	387 213	2 304 168	179 494	79 823	558 647	2 830	334 069	349	4 106 244
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-690 984	53 356	-673 709	165 608	101 263	55 339	0	183 407	425 355	-380 365
Part des réassureurs dans les PB	0	-22 291	32 711	0	0	6 475	0	0	0	16 895
Commissions reçues des réassureurs	0	458 195	1 557 945	159 483	51 473	256 826	36 797	196	0	2 520 915
Intérêts servis	-241 854	-12 075	-73 638	-25 012	0	-24 257	0	0	0	-376 836
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 232 174	-3 388 568	-1 639 891	-102 456	-80 929	-104 636	-1 198 843	-329 530	366 197	-7 710 831
Résultat technique	-2 815 433	282 520	1 112 302	329 085	971 576	102 591	320 122	-1 117 292	175 327	-639 203

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2013	2014	2015	2016	2017
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	178 573	160 742	151 494	934 705	852 889
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	123 054	136 288	-	56 890	-
				49 908	426
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	50 612 630	60 614 959	73 532 580	95 727 758	132 766 538
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	64 675 832	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-12 583 364	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-46 361 936	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	5 730 531	
Frais d'acquisition	-6 851 587	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-924 210	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-7 775 798	
Produits nets de placements	9 537 880	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-162 108	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	9 375 772	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 682 405	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	685 656	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-76 135	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	906 717	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	390 265	CHV44 2°colonne
Intérêt	-12 016	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-787 919	
Résultat technique	6 542 587	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	6 562 230	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	162 751 204	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	114 810 542	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	53 907 977	
Primes émises	55 852 785	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 944 809	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-31 321 767	
Prestations et frais payés	-32 254 388	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	932 620	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	22 586 210	
Frais d'acquisition	-14 150 161	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-6 301 347	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-20 451 508	
Produits nets de placements	4 936 927	PRNT3 1°colonne
Solde financier	4 936 927	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-13 597 684	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 106 244	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-380 365	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	16 895	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	2 520 915	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-376 836	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-7 710 831	
Résultat technique	-639 203	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	19 512 639
Provisions pour primes non acquises ouverture	17 567 830
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 763 403
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	78 688 077
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 140 752
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 459 443
Autres provisions techniques clôture	902 263
Autres provisions techniques ouverture	1 591 518
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 360 664 702 dinars, un résultat net de l'exercice de 4 105 449 dinars, un résultat technique non vie déficitaire de 639 203 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 6 542 587 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie « Assurances BIAT » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 21 mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 8 660 DT

2. En date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu une convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées. Une opération de pension livrée a été réalisée le 25/12/2017 pour un montant de 30 000 265 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (30 874 bons) pour une période de 70 jours à un taux négocié de 5.55%.

3. En date du 28 novembre 2016, Assurances BIAT et la Protectrice Assurances ont signé un protocole d'accord qui prend effet le 01 Janvier 2017. Ce protocole porte sur les points suivants :

- A la demande d'Assurances BIAT, et à la date de réalisation, Protectrice Assurances consent à cesser son activité de courtage en assurances sur le périmètre constitué du portefeuille des contrats renouvelables d'Assurances BIAT listés en annexe du protocole. Le dit portefeuille objet de la cessation de l'activité de courtage sera géré directement par Assurances BIAT à partir de la date de réalisation à savoir le 01 Janvier 2017. Les parties attestent de leur connaissance des dispositions de l'article 78 du code des Assurances et de la décision de l'arrêt de la cour de cassation du 16 Juin 1999 affirmant que la propriété du portefeuille d'assurances revient à la compagnie d'assurances. Les parties conviennent que l'indemnité compensatrice dédommage l'abandon par la Protectrice Assurances de l'activité de courtage sur le périmètre défini.
- Une cession de biens mobiliers et d'agencement.
- Un transfert de personnel.
- Une jouissance des locaux.
- Une promesse de cession de fonds de commerce.

En date du 28 février 2018, un avenant au protocole d'accord a été signé par les deux parties, arrêtant le périmètre définitif et fixant le montant de l'indemnité compensatrice revenant à la Protectrice à 1 789 253DT, le prix de cession des biens mobiliers et d'agencement soit 335 005DT et le prix de vente des fonds de commerce des agences ARIANA et SFAX à 69 000DT.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne à bail pour usage de bureaux administratifs,

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location

La charge de location de ces trois agences constatées en 2017 est de 33 711 DT.

5. La constatation d'une charge à payer pour l'année 2017 de 86 238DT correspondante aux montants pris en charge par la Protectrice Assurances et relative à l'occupation par Assurances BIAT des agences Sfax Chaker-Bizerte-Hammamet et Ariana. Cette charge fera l'objet d'une facturation par la Protectrice Assurances.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2017 :

1. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20/04/2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000DT.

2. En date du 23 mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 16 817 DT.

3. En date du 10 décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours)

Au 31/12/2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

4. En date du 23 mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la

libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 27 891DT

5. De plus et en date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 20 608DT.

6. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1er janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 28 596DT hors TVA.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelable.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16.5 mois.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 08 Juin 2017 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 62 000 DT au titre de l'exercice 2016 servie en 2017.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 312 140 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 14 352 DT

II-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2013, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 DT.
- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 08 Juin 2017 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 57 000 DT au titre de l'exercice 2016 servie en 2017.

Votre conseil d'administration réuni en date du 21 Décembre 2017 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 50 000 DT au titre de l'exercice 2017 servie en 2017.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 321 721 DT (hors charges patronales), outre des avantages divers totalisant 4 208 DT.

II-3 : Honoraires du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale de 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 06 janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 01 janvier 2017 au 30 juin 2018, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société au titre de 2017 est de 96 773 DT.

II-4 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels. L'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Juin 2017 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

Les membres du comité permanent d'audit d'assurances BIAT sont rémunérés par un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux et ce pour l'exercice 2016.

Le montant brut supporté par la société de 2017 est de 55 000 DT.

II-5 : Rémunération du personnel détaché

Assurances BIAT a supporté une charge de 314 054 DT TTC relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de trois autres personnes auprès de « Assurances BIAT » : la première à compter du 21 Septembre 2011, la deuxième à compter du 09 Novembre 2015 et la troisième à compter du 20 Juin 2016.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 05 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT

Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA

Associé

La Générale d'Audit et Conseil

CPA Associates International

Mr. Chiheb GHANMI

Associé